



## Communiqué de presse

04 février 2016

### Sensibilisation et responsabilisation des internautes du site [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr) : un pas tangible de plus dans la lutte contre le travail dissimulé

Suite à sa saisie en novembre dernier de la société [LeBonCoin.fr](http://LeBonCoin.fr), dénonçant le grand préjudice causé à la profession et aux consommateurs par les petites annonces émanant de prétendus spécialistes du déménagement, la CSD a reçu une réponse encourageante de la part de la direction juridique du site internet.

Elle fait savoir dans ce courrier que, la société ayant compris la problématique des entreprises du déménagement, elle avait initié une première action en faveur de la Profession. C'est ainsi qu'une mention a déjà été intégrée au sein des règles générales de diffusion du site dans la rubrique « Services réservés aux professionnels » : « *Les professionnels proposant des services de déménagement doivent être inscrits au Registre des Transports Routiers de Marchandises. Nous vous invitons ainsi à vérifier que le professionnel que vous avez contacté est bien inscrit au registre : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>Liste des entreprises-inscrites.html>* ».

La Chambre Syndicale se félicite de cet engagement fort, émanant pour la première fois d'un acteur du secteur du numérique, ce qui constitue une véritable avancée prometteuse pour lutter contre les propositions de travail illégal fleurissant sur internet. Elle reste néanmoins en discussion avec Le Bon coin qui se déclare prêt à réfléchir à la proposition de la CSD quant à la mise en place d'un système de contrôle pesant en amont sur les annonceurs et reposant notamment sur la justification de l'inscription au registre TRM.

La Chambre Syndicale du Déménagement reste plus que jamais mobilisée pour que cesse cette concurrence déloyale sauvage, caractérisée par la pratique de prix anormalement bas, l'absence de toute inscription au registre TRM, voire l'usurpation de n° SIREN de véritables entreprises du secteur. Il est grand temps que les acteurs du digital prennent leur part de responsabilité et mettent en œuvre des démarches concrètes pour contrôler la diffusion de ces petites annonces et assainir ces pratiques illicites.

### Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40  
[communication@csdemenagement.fr](mailto:communication@csdemenagement.fr)

---

### A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Crée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. CNM

[www.csdemenagement.fr](http://www.csdemenagement.fr), le site institutionnel de la CSD

[www.demenager-pratique.com](http://www.demenager-pratique.com), le site de la CSD dédié au grand public